

« Anne-Catherine Loisier & Olivier CIGOLOTTI - « Pour une liberté d'organisation des CCI/CMA » »

03/03/2016

Anne-Catherine Loisier & Olivier CIGOLOTTI - « Pour une liberté d'organisation des CCI/CMA »

Le Sénat est appelé aujourd'hui à se prononcer sur les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat qui adapte ce réseau à la nouvelle organisation territoriale. Anne-Catherine Loisier, membre titulaire de la CMP et Olivier Cigolotti défendent la liberté d'organisation des CCI et CMA et encouragent leurs collègues à adopter sans tarder ce texte qui avait d'ores et déjà fait consensus lors des débats sur la loi Macron.

« Le texte issu de la CMP est équilibré et va dans le bon sens. Il accorde au réseau des CCI/ CMA, la liberté de développer leur propre schéma organisationnel stratégique », explique la sénatrice.

Pour Anne-Catherine Loisier, l'enjeu de cette adaptation est de taille dans un contexte d'explosion du chômage et de grandes difficultés pour les entreprises : *« les acteurs économiques consulaires créent de l'activité et de l'emploi. Ils sont les plus à même d'ajuster leur organisation et d'identifier les bonnes opportunités locales. Leur donner cette liberté d'adaptation est légitime et responsable. Faisons leur confiance pour optimiser les atouts et les capacités économiques de nos territoires ! »*

Concernant les tentatives de certains sénateurs d'encadrer davantage ces schémas organisationnels, dans la crainte de voir s'effacer tout un réseau de proximité, ils rappellent que la Loi permet une présence consulaire et des services de proximité. C'est d'ailleurs le cas pour la grande majorité des CCIT qui ont été maintenues à l'échelon départemental après concertations régionales.

Il faut continuer de *« privilégier un cadre organisationnel souple afin de permettre d'adapter la carte des établissements consulaires aux enjeux de chaque territoire, aux enjeux économiques et aux intérêts des entreprises »*, insiste Olivier Cigolotti.

Les territoires ruraux sont particulièrement pris en compte puisque le texte prévoit de flécher le quart de la somme allouée au Fonds de péréquation, créée par la loi de finances pour 2016, vers les CCIT en zone rurale.

« Nous qui réclamons quotidiennement dans cette assemblée des décisions politiques en lien avec les territoires et les acteurs locaux, nous ne pouvons ignorer la volonté de CCI France qui a plébiscité par ce texte par deux fois, à hauteur de 76% en assemblée générale et à l'unanimité en comité directeur il y a encore quelques jours », ajoutent-ils.

de ce projet de loi pour passer à l'action et se réorganiser au plus vite. Cette réactivité, aujourd'hui nécessaire, leur permettra de faire face aux réalités, notamment aux réductions budgétaires qui leur sont imposées.

Ils rappellent enfin qu'un rejet du texte sur lequel a abouti la CMP par le Sénat reviendrait à laisser le dernier mot à l'Assemblée nationale c'est à dire à revenir à une version moins favorable aux zones rurales. Ils invitent donc leurs collègues à adopter les conclusions de la commission mixte paritaire sur le texte.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)